



Diplôme national du brevet

publié le 19/09/2008

Le diplôme national du brevet est disponible au secrétariat du collège. L'élève qui vient retirer son brevet doit se munir de sa carte d'identité nationale.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.